



BNP PARIBAS

10 Décembre 2024

VOS REPRÉSENTANTS

Représentant Syndical National



Stefan DESBOURDES
06 68 24 35 41

Représentante Syndicale Nationale Adjointe



Chantal MARCHAND
06 99 33 92 51

Vos élu(e)s



Alexandre BOUAT
06 98 54 83 53



Anthony CHABIRON
06 62 67 90 85



Eddie COTAYA
06 67 75 35 39



Aline DALICHAMPT
06 98 85 77 78



Loic DOIERALA
01 60 95 47 40



Oktay ERGUN
01 55 77 90 13



Claudine FORTUNE
07 87 97 57 63



Nadège HAMDİ
07 64 26 23 07



Marie-Rose MICHINEAU
06 67 13 42 74



Alexandrine TROLLAT
04 67 06 43 10



CSEC

Bye bye Inca ...
welcome "Daily R.H" !

Après la mise en place de B-WELCOME en début d'année 2024, la Direction poursuit la rationalisation des outils RH avec l'arrivée de « Daily RH »

Daily RH c'est avant tout une nouvelle application qui regroupera plusieurs outils.

Aujourd'hui

- INCA : Gestion des congés & absences
- CHRONOTIME : Gestion des horaires
- STARH7 : Logiciel de paie

Dès janvier 2025



Qu'est-ce qui change ?

- Une application unique pour toutes les entités du Groupe, qui vous suit tout au long de votre carrière
- Une ergonomie plus moderne,
- Une navigation plus fluide,
- Une mise à jour en temps réel
- Un moteur de recherche
- La validation automatique des congés en cas d'oubli du N+1
- Le téléchargement des justificatifs d'absences personnelles (sauf absences maladies, ALIS est conservé).



DEMANDES CFDT

Les élus Cfdt demandent que les effectifs de la ligne RH ne soient pas réduits !

DAILY RH : une opportunité pour la Direction d'accorder la subrogation ???!

AVIS CFDT

Pour vous prémunir d'un éventuel bug informatique, les élus Cfdt vous conseillent de réaliser des captures d'écran de vos congés, de Chronotime et de votre CET (Compte Epargne Temps).

Enfin, la mise en place de l'acquisition de congés pendant les longs arrêts maladie (Directive Européenne)??!!

Cfdt:

BNP PARIBAS



BUDGET CSEC 2025

Ticket Resto

+0,10€ au 1er Juillet
soit **11,30€**

Frais de garde

+0,10€ soit **6,10€**

Budget part agent

Stable à **358€**

Colonie pour enfant

Maximum annuel de
3 séjours par enfant

La CSRD c'est quoi exactement ?

La CSRD (Corporate Sustainability Reporting Directive)

C'est une directive européenne adoptée en 2022 qui vise à renforcer les obligations des entreprises en matière de reporting sur la durabilité et les impacts environnementaux, sociaux et de gouvernance. Rendez-vous en avril 2025 pour le premier CSRD du Groupe BNP Paribas



Les objectifs principaux de la CSRD

- ☛ **Lutte contre le Greenwashing** : améliorer la qualité et la comparabilité des informations non financières communiquées par les entreprises
- ☛ **Harmonisation des standards** : introduire des normes européennes de reportings sur la durabilité.
- ☛ **Contribution aux objectifs climatiques** : soutenir la transition vers une économie durable en intégrant les enjeux climatiques et sociaux dans les stratégies des entreprises.
- ☛ **Incitation** : les entreprises devront adopter des pratiques plus responsables telles que l'économie circulaire ou les énergies renouvelables,
- ☛ **Transparence** : Permettre aux citoyens de mieux comprendre les impacts des entreprises sur l'environnement et la société



Face à l'urgence climatique, les élus **CFDT** se félicitent de la mise en place de la CSRD chez BNP Paribas.